» Le conseil des ministres entendu,
» Décrète :
» Art. 1er. Le général de division Faidherbe est nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, en remplacement du général de division Vinoy.
» Art. 2. Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.
» Fait à Paris, le 28 février 1880.

» JULES GRÉVY.

» Par le président de la République :
» Le garde des sceaux, ministre de la justice,
» JULES CAZOT. »

## Chevaux conservateurs et chevaux républicains

Une aventure assez comique vient d'arriver au colonel commandant la première circonscription.

Il paraît qu'une dénonciation fut adressée au ministre de la guerre au sujet de l'achat des chevaux.

Le dénonciateur prétendait que si le propriétaire était conservateur, on applanissait toutes les difficultés pour l'achat et la livraison des chevaux; si au contraire il était républicain, on multipliait les formalités de manière à rendre la conclusion du marché impossible.

Le colonel fut donc appelé à Paris pour donner des explications, et voici avec quelles instructions il est revenu à son poste :

« N'oubliez pas qu'on doit favoriser avant tout les partisans des institutions actuelles et non pas les hommes qui cherchent à renverser la République. »

Donc, à partir de ce jour, il y a des opinions politiques même dans les écuries. On divise les chevaux, en chevaux réactionnaires et chevaux réoublicains; et ce sont naturellement ces derniers qui seront réputés les meilleurs.

## LE PROJET DE LOI CONTRE LA MAGISTRATURE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la commission de la magistrature a approuvé le rapport de M. Waldeck-Rousseau.

En attendant que nous donnions le texte de ce document, faisons-en connaître l'économie générale.

Il débute en rappelant la majorité de 236 voix accordée par la Chambre pour la prise en considération de la proposition Boysset tendant à suspendre l'inamovibilité de la magistrature; il rappelle également que les bureaux de la Chambre ont nommé, pour l'examen au fond de cette proposition, une commission composée de neuf membres favorables et de deux autres dont l'opinion ne diffère pas sensiblement de celle de ces neuf premiers.

La commission a été saisie, au cours de ses travaux, du projet présenté par M. Cazot, garde des sceaux, et de diverses propositions émanées de l'initiative parlementaire et dues à MM. Henri Brisson, René Goblet, Mir, Varambon et Versigny. En raison du caractère pressant de la réforme, la commission n'a pas cru devoir entreprendre l'examen de toutes les parties d'une loi de réorganisation judiciaire. Elle a donc volontairement négligé ces diverses propositions et s'est attachée au projet du gouvernement et à la proposition Boysset.

Caractérisant la mesure adoptée par la commission et qui tend à la suspension provisoire du bénéfice de l'inamovibilité, le rapporteur déclare qu'il ne s'agit pas d'effectuer une « proscription en masse » mais de prendre des mesures individuelles qui seront toutes accompagnées d'un examen minutieux « qui en sera la garantie. »

Enfin le rapporteur critique le projet du gouvernement en ce qui concerne l'insuffisance des mesures proposées. Ce projet touche manifestement à l'inamovibilité, mais d'une manière détournée, et il a tous les inconvénients qu'on reproche à la suspension de l'inamovibilité sans en présenter « aucun des avantages.

Le rapport entre enfin dans l'examen détaillé des articles du projet de loi tel que la commission l'a rédigé et le soumet à la ratification de la Chambre.

Ce projet diffère de celui du gouvernement en ce qu'il suspend provisoirement l'inamoviblité, tandis que celui du garde des sceaux n'y touche pas, au moins directement. Ensuite, le projet de la commission supprime la limite d'âge établie par le décret dictatorial du 1er mars 1852. Puis, il donne aux magistrats exclus des cadres une retraite proportionnelle à leurs années de services, tandis que le projet Cazot leur accordait l'intégralité de leur traitement jusqu'à l'âge de la retraite. Enfin, il y a quelques modifications sur le point de la composition des chambres des cours et la classification de ces dernières au point de vue des suppressions à opérer.

En ce qui concerne les tribunaux, le fond des dispositions est le même dans les deux projets.

## Bulletin Militaire

Les époques de la convocation des troupes territoriales, qui doit avoir lieu cette année, seront très prochainement portées à la connaissances du public.

# ROUBAIX-TOURCOING
## et le Nord de la France

### LE CRIME DE LA PASSERELLE NADAUD

### Arrestation de l'assassin

Une nouvelle très-importante nous est parvenue cette après-midi.

L'assassin de la jeune Héléna Desreux serait arrêté. Si nous en croyons des renseignements que nous avons lieu de croire exacts, ce serait un jeune homme de Tourcoing, employé dans la même maison que la jeune fille.

Il paraît que mis en demeure d'expliquer la provenance d'une somme importante que l'on avait trouvée en sa possession, ce jeune homme aurait d'abord déclaré qu'il l'avait volée, puis il aurait finalement avoué que cet argent était celui touché le 6 février, à la Banque Devilder, par Hélèna Desreux.

*P.-S.* — On nous assure au dernier moment, que l'assassin aurait fait des aveux complets.

Nous recevons la communication suivante :

« Notre Chambre de Commerce, après avoir écrit coup sur coup à nos divers Députés du Nord pour leur demander de s'opposer et de protester énergiquement contre tout droit sur les *laines étrangères*, vient de déléguer à Paris deux de ses membres, MM. Gustave Wattinne et Vinchon pour appuyer ces protestations.

» M. Achille Scrépel présentera les délégés de Roubaix à M. Meline, rapporteur de la Commission des tarifs, aujourd'hui même, pour en conférer.

Nous lisons dans le *Moniteur universel* au sujet de la mort de M. Ildephonse Plichon:

Une dépêche de Bombay annonce la mort de M. Plichon, nommé récemment consul dans cette ville; il a été emporté en se rendant à son poste, dans le trajet de Hong-Kong aux Indes.

« M. Plichon, neveu de l'ancien ministre des travaux publics, était entré au ministère des affaires étrangères en 1868. Depuis 1873 il avait poursuivi sa carrière dans l'extrême Orient. Il avait successivement exercé les fonctions consulaires à Yokohama, à Fou-Tchéou et à Hong-Kong.

» Une de sorte charme fatal l'entrainait vers ces climats, que moins que tout autre il semblait capable d'affronter. M. Plichon était atteint d'un mal qu'il ne paraissait pas soupçonner lui-même : car il avait en lui des germes de maladie de cœur, qui, en se développant sous les latitudes tropicales, ont fini par l'emporter, au moment où sa carrière s'ouvrait grande devant lui.

» M. Ildephonse Plichon était à peine âgé de trente-quatre ans.

» Il était docteur en droit, et joignait à un savoir étendu des qualités de cordialité et de bonne humeur qui rendront sa perte doublement sensible à ses chefs et à ses camarades. »

Par jugement en date du 27 février, la 1re chambre du tribunal civil de Lille, a condamné le chapitre de l'église Notre-Dame de la Treille à payer aux héritiers de M. Leroy, l'architecte de ladite église, une redevance de 50,000 francs en supplément d'honoraires.

L'installation de MM. les présidents, juges et juges suppléants du tribunal de commerce de Tourcoing, nouvellement élus, se fera jeudi prochain 4 mars, dans la salle des audiences.

Le Conseil municipal de Mouveaux, dans sa première session de l'année, a formé le budget de l'instruction primaire locale pour l'année 1881, et a établi une liste supplémentaire de gratuité pour l'admission des enfants pauvres dans les écoles pendant l'année 1880.

Les funérailles de M. Verbeke, secrétaire de la mairie de Wervicq-Sud et commandant des pompiers de cette localité, ont eu lieu, mardi dernier, au milieu d'un grand concours de monde.

Toutes les autorités et corporations de Wervicq, celles de Linselles, Roncq, Bousbecques, Halluin, faisaient partie du convoi.

Le sergent-fourrier Loridans a terminé cette touchante cérémonie par le discours suivant :

« Messieurs,

» Permettez que sous l'impression de la perte douloureuse que nous venons d'éprouver, il me soit permis de vous exprimer en peu de mots mes pensées et mes souvenirs en présence de cette tombe qui va bientôt nous ravir celui que nous pleurons.

» Le regretté Florimond-Ignace-Joseph, âgé de 58 ans, sapeur-pompier en cette commune depuis plus de trente ans, a terminé son existence, brisée, hélas ! comme par un coup de foudre à l'époque où il rendait au corps des sapeurs pompiers les plus éminents services.

» En 1850 il entrait au corps comme simple pompier, et déjà quelques années après on le choisissait comme sergent fourrier.

» La compagnie dissoute fût, grâce à lui, recoustituée, et n'a plus, grâce à lui, cessé de fonctionner régulièrement sous son commandement. Le mal qui nous l'enlève l'empêcha un certain temps de figurer à notre tête, cependant, le désir de se rendre encore utile l'engagea à reprendre sa place et c'est au moment où il se disposait à célébrer son 25me anniversaire comme lieutenant, que la cruelle mort est venue trancher le fil de ses précieux jours.

» Il n'est plus !

» Aussi pleurons-nous amèrement ce digne chef, cet estimable camarade que tout le corps chérissait comme un ami, un guide indispensable. En effet, son caractère obligeant lui attirait tous les cœurs et sa bienveillance extrême lui assurait notre sincère amitié et notre entier dévouement.

» Il fut toujours des plus vigilants, des plus actifs, au moment où quelque sinistre réclamait ses soins et nos bras. Sa longue expérience en face du terrible élément destructeur le fit toujours apprécier comme des plus capables.

» Il fut aussi, comme secrétaire de mairie pendant trente-trois ans, un modèle d'exactitude et de complaisance qui lui attirèrent l'estime et la considération de tous les habitants auxquels il était heureux de rendre jusqu'au moindre service.

» Puisqu'il faut t'abandonner en ces tristes lieux, reçois, cher et bien-aimé Florimond, et nos regrets et nos derniers hommages. Cette foule silencieuse et consternée qui entoure ta tombe, dit plus que ma parole combien ta perte est sensible à *tous*, et ton souvenir restera pour nous longtemps gravé dans tous les cœurs !

» Allons donc, cher lieutenant, puisses-tu, dans l'autre vie, reposer en paix.

» Adieu encore, adieu ! »

On a retiré, hier, et conduit à la maison d'arrêt de Lille, un habitant de Roubaix, Louis Lefebvre, condamné à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

Un malfaiteur dont on n'a pu jusqu'ici retrouver les traces, s'est introduit, l'avant-dernière nuit, au *Cercle du Dauphin* et a dévalisé le comptoir qui contenait environ 80 francs.

Des rodeurs ont essayé de s'introduire, dans la nuit de samedi à dimanche, chez M. W.... rue du Curoir. Dérangés dans leur besogne par M. W.... lui-même, les malfaiteurs ont pris la fuite.

Evasion :

Deux fraudeurs, Charles Goniau et Constant Gobbesyn, se sont évadés hier soir entre 7 et 8 heures, de la prison municipale de Tourcoing.

La prison contenait alors cinq individus; ils furent terrorisés par les deux fraudeurs et assitèrent sans mot dire à la fuite. Gonneau et Gobbesyn descellèrent l'assise de la fenêtre dans laquelle étaient engagés les barreaux, et brisèrent les vitres.

Quand le concierge arriva vers 8 heures, au lieu de cinq, il ne trouva plus que deux personnes ; un troisième avait suivi les les deux fraudeurs, mais les remords l'ayant pris, cet individu est revenu ce matin, se constituer prisonnier. Pour Goniau et Gobbesyn, ils courent encore

La société *Saint-Joseph* et le *Petit-Château* ont donné, hier, dans leurs locaux respectifs, une soirée musicale. On nous informe que, de part et d'autre, les exécutions ont été à la satisfaction générale.

Samedi, vers cinq heures du soir, M. Minon, vérificateur des douanes au bureau principal du chemin de fer du Nord, est tombé si malheureusement en montant dans un *car*, rue du faubourg de Roubaix, à Lille, qu'il a été relevé avec la jambe droite fracturée.

Le nommé Lallemand, soldat d'un an au train des équipages, caserne Saint-André, à Lille, s'est suicidé hier, vers trois heures, avec sa carabine.

Il a appuyé son fusil à terre et à fait jouer la batterie avec son pied. La balle lui a traversé le cou ; la mort a été instantanée. Le docteur Desmons, médecin-major, n'a eu qu'à constater le décès. Les parents de la victime demeurent à Armentières.

On a compté l'année dernière à Lille, 4,458 décès et 443 morts-nés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Le prononcé du jugement dans l'affaire Duquesne, mécanicien au chemin de fer, dont nous avons parlé hier, est remis à jeudi.

— Une jeune fille de dix-neuf ans, Julienne Descamps, servante au *Café Saint-Mathias*, à Armentières, avait été congédiée. Au lieu de chercher à se recaser, elle s'est mise à commettre des escroqueries en se faisant donner des marchandises pour le compte de ses anciennes maîtresses. Chez Mme Leroy, elle demande des chaussures au non de Mme Vanin dont elle avait quitté le service depuis longtemps ; chez Mme Choquet, elle obtient une confection de 35 francs se disant envoyée par Mme Lancelle. Elle aurait aussi commis une escroquerie du même genre à Houplines. — Six mois de prison.

— Ici c'est une femme de journée, Sylvie Lepers, de Mouscron, qui trouvait moyen de puiser dans le coffre des époux Castel, de Roubaix, ou elle aavait qu'une somme de 200 fr. était déposée. Sous prétexte d'aller chercher des effets dans sa chambre elle visitait en même temps le petit trésor, si bien que quand la femme Castel voulut y puiser à son tour, elle ne trouva plus que la boîte qui contenait le numéraire, Quatre mois de prison.

— Les frères T. et J. Speurt, le premier ouvrier menuisier et l'autre mécanicien étaient parvenus à former de véritables magasins de bois et d'outils au préjudice de leurs patrons. Ils habitaient la banlieue d'Esquerme, de sorte qu'ils se croyaient à l'abri de toutes recherches de la police. Ils se trompaient. On les a découverts. Ils avaient pour complice un de leur beau-frères nommé Ghesquière. Celui-ci en a été quitte pour deux mois de prison. T. Speurt un an et son frère Jules, six mois.

DOUAI. — M. de Bailliencourt, receveur particulier des finances à Mortain (Manche), est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Gustave de Bailliencourt était encore jeune, et jouissait de toute la plénitude de sa santé. Il apportait dans ses fonctions la plus complète expérience et la discrétion la plus absolue.

M. Ménard, notre receveur particulier vient, lui aussi, d'être mis à la retraite. C'était un Alsasien ayant opté pour la nationalité française.

HAZEBROUCK. — On vient de retirer du canal, entre Aire et la Lacque, le corps d'un noyé, dont le costume a fait penser que ce pouvait être un homme d'équipe de la gare d'Hazebrouck, dont la disparition avait été signalée depuis plus d'un mois.

Ce malheureux était venu à cette époque à Aire inviter des amis pour son mariage qui devait avoir lieu prochainement.

Le noyé, transporté à l'hôpital, a été parfaitement reconnu par un chasseur de la garnison, son compatriote.

LENS. — Voici quelques nouveaux renseignements sur l'arrestation de l'inculpé de l'assassinat de la femme de Lens.

Cet individu, nommé X..., qui est de Loison, étant entré ces jours-ci dans le cabaret où la femme Longez était allée prendre du café avec celui qu'on a lieu de supposer qui l'a tuée, l'enfant de la victime, qui se trouvait précisément dans le cabaret, l'a parfaitement reconnu, et sous l'empire d'une vive frayeur s'est sauvé en criant ; voilà celui qui a tué ma mère.

Ce propos, qui a fortement troublé l'inculpé, a été recueilli par les personnes présentes qui ont empêché X... de prendre la fuite.

La gendarmerie, qu'on alla chercher, s'empressa de le mettre en état d'arrestation et de le conduire à Béthune.

MANICAMP. — M. Clément-Dufeux, négociant à Manicamp, a célébré samedi une fête de famille, le centenaire de sa belle-mère, Augustine Joly, veuve Dufeux, née à Vendeuil, le 28 février 1780. Cette dame jouit encore de toutes ses facultés.

— SAINT-OMER.— M. Lizot chef de gare à St-Omer, est nommé chef de gare à Hazebrouck, en remplacement de M. Gardel, admis à la retraite.

— AMIENS. — Dans la nuit de vendredi un employé de la gare a été broyé par un wagon. On n'a retrouvé sur la voie que des débris informes de ce malheureux.

Une enquête est ouverte.

— SAINT-HILAIRE.— Mercredi dernier à 9 heures 1/2 du soir, un individu ensanglanté entrait dans la gare de Château-Thierry en s'écriant : Secourez-moi ! je viens d'être victime d'un accident.... si je n'avais pas eu la présence d'esprit de me coucher, j'aurais été broyé !

C'était le nommé Ernest Defrance, venant de Saint-Hilaire, près de Châlons, et conduisant un troupeau de taureaux.

Etant monté avec le chef de station dans le dernier wagon, il voulut descendre par le côté opposé de la sortie, glissa et tomba si malheureusement que ses deux bras se trouvèrent placés au travers du rail. Au même instant passait un train de marchandises en manœuvre et M. Defrance a eu un bras broyé. Malgré ses souffrances, il se releva, et se rendit tout seul à la salle d'attente.

Transporté immédiatement à l'hôpital, il a subi avec le plus grand courage, l'amputation du bras.

VALENCIENNES. — Le Conseil municipal prétend mettre la main partout. Aujourd'hui, c'est à la Société d'agriculture qu'il s'en prend ; il lui reproche de ne s'occuper que des affaires de la Société et de ne pas s'occuper de politique.

La Société qui, à force de longues et coûteuses recherches, a réuni un musée d'intérêt local fort apprécié des Valenciennois, se voit expulsée de la salle qu'elle occupait à l'Hôtel-de-Ville depuis un temps immémorial.

Et ce n'est que le commencement ; président et secrétaires ne se font pas d'illusion, ils n'oublient pas la mesure radicale qui frappait récemment la Société d'Avesnes et ne se méprennent pas sur le sort qui les attend. On a choisi pour entrer en lutte contre cette Société le lendemain du jour où elle obtenait l'un des trois prix au concours entre toutes les sociétés savantes des départements.

— La semaine dernière, notre sous-préfet, voulant ramener la société dans ses salons depuis longtemps mis en quarantaine, a fait des visites et lancé des invitations. Quatre personnes, quatre fonctionnaires, en service commandé, ont seuls répondu à ses avances.

## EPHEMERIDES ROUBAISIENNES

1er *Mars* 1443. — Haut et puissant seigneur Wallerand, seigneur de Wavrin, de Lillers et de Mallannoy, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, comte de Flandre, déclare qu'au traité de son mariage avec Liévine de Roubaix, fille de noble et puissant seigneur Jean, seigneur de Roubaix et de Herzelles, ledit seigneur de Roubaix avait assigné à sa fille la somme de dix mille livres parisis de 40 gros la livre pour être employé à l'achat d'un ou de deux fiefs en Flandre ou en Artois, rapportant un revenu annuel de 500 livres pour tenir côté et ligue aux enfants qui naîtraient de ce mariage; sur quoi ledit seigneur de Wavrin avait déjà reçu dudit seigneur de Roubaix cinq mille livres qu'il avait couverties en une rentre de 250 livres. Il reconnait présentement avoir reçu de Mgr de Roubaix le reste des dix mille livres et en donne quittance promettant par serment d'en faire en dedans six ans l'emploi déterminé. (*Archives de Roubaix. Vidimus.*)

## Etat-Civil de Roubaix. —

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 29 février.— Jules Deroubaix, rue de la Chapelle-Carrette, 24. — Flore Boitelle, rue du Tilleul, 96.—Louise Rosy, rue St-Laurent, cité St-Joseph, 12. — François Vankersschaver, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de la Trompette, 5. — Eugénie Vanooteghem, rue du Beau-Chêne, 24.—Jeanne Dury, Grande-Rue, cour Lefebvre-Pau, 7. — Georges Duponchelle, rue Soubise, nouvelle cour Browaeys, 29. — Antoine Delcourt, rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, 25.— Mathilde Vanden Bulcke, rue de la Barbe d'Or, 1.—Jean-Baptiste Werbrouck, rue du Pile, maison Duhamel, 8.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 29 février. — Marie Declooter, 3 ans, rue Solferino, cour Frère. — Palmyre Pottiez, 1 ans, Trois-Ponts, maison Duloyn, 14. — Georges Renaux, rue du Fort, cour Parent, 25.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 29 FÉVRIER.— Jules Handekin, 31 ans, tisserand et Céline Deleu, 23 ans, tisserande. — Ferdinand Decoen, 53 ans, ourdisseur et Marie Vanthielen, 42 ans, ménagère. — Henri Bouckenooghe, 26 ans, teinturier et Julia Maquet, 28 ans, tailleuse. — Emile Loviny, 29 ans, menuisier et Alexandrine Belve, 29 ans, couturière.— Charles Hache, 24 ans, tisserand et Hortense Halsberge, 21 ans, peigneuse. — Julien Stelandre, 30 ans, domestique et Marie Deboosere, 20 ans, dévideuse.— Ivon Vandenheede, 64 ans, rentier et Mélanie Vanhaesbrouck, 53 ans, rentière. — Pierre Baron, 22 ans, tisserand et Léontine Derveaux, 21 ans, fileuse de lin.

## Etat-Civil de Wattrelos

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 22 février. — Jules Leman, Martinoire. — Marie-Elise Bonte, Vieille place. — César-Joseph Sory, Martelotte. — Carlos Leclerq, Vieille place. — Albert Barbieux, Touquet.

Du 24. — Flore Steux, Petit Tournay.
Du 25. — Hermance Bossut, Cretinier.
Du 26. — Elodie Dhoine, Martinoire. — Odile Dhoine, Nouveau Monde.
Du 27. — Hélène-Joseph Decourtay, rue Enfer.
Du 28. — Léonie Vandenbroucke, Beck. — Arthur Mazure, Place.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 22 février. — Tharsile-François-Joseph Moulart 1 an, Cretinier. — Felix Comprenoble, 10 mois, Sartel. — Louis Voet, 18 ans, ouvrier de fabrique, Hopital.
Du 23. — Denise-Joseph Sénécaux, 25 ans, ménagère, Place. — Jean-Baptiste Hennekens, 7 mois, Beaulieu.
Du 24. — Sophie-Joseph Braye, 53 ans et 6 mois, ménagère, Petit Tournay.
Du 25. — Lucie Deroubaix, 35 ans et 8 mois, tisserande, Hôpital.
Du 26. — Achille-Joseph Ducoulombier, 1 an et 9 mois, Paradis. — Arthur-Joseph Delhaye, 6 semaines, Sartel. — Florimond-Joseph Segard, 41 ans, cultivateur, Baillerie.
Du 28. — Célina Beghin, 37 ans et 1 mois, tisserande, Hôpital.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Hector-Eugène Cracco, 29 ans, peintre, et Maria-Flore Ledoux, 30 ans, sans profession.

## Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille VERHIEST-PLADYS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de CHARLES VERHIEST, décédé à Roubaix, le 1er mars 1880, à l'âge de 5 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT D'ANGE, qui auront lieu le mardi 2 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Archimède, 87.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré le mardi 2 mars 1880, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix, pour le repos des âmes de Monsieur DÉNIS-NARCISSE-JOSEPH SALEMBIER, décédé à Roubaix, le 20 février 1879, dans sa quatre-vingtième année, et de son épouse Dame HENRIETTE-MARIE-JOSEPH MULLIEZ, décédée à Roubaix, le 21 avril 1873, dans sa soixante-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les Religieuses de la Sainte-Union des Sacrés-Cœurs invitent leurs anciennes élèves à venir assister à l'OBIT SOLENNEL qui sera célébré dans la chapelle du Pensionnat, rue du Vieil-Abreuvoir, le jeudi 4 mars, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur l'abbé JEAN-BAPTISTE-DÉSIRÉ DEBRABANT, fondateur et directeur général de leur Congrégation, pieusement décédé, à Douai, le 18 février 1880. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

## FAITS DIVERS

— Le caporal des sapeurs-pompiers de service au Troisième-Théâtre-Français a trouvé dernièrement après le spectacle une liasse contenant 10,000 francs en billets de banque. Il s'est empressé de la déposer entre les mains du concierge du théâtre, et le lendemain il l'a remise entre les mains de Mme X..., à qui elle appartenait, en refusant toute récompense.

— Il vient de mourir à Jouy-en-Josas, près de Versailles, un homme qui était le dernier héritier d'un nom illustre. Nous voulons parler de M. Gabriel de Chénier, ancien chef de bureau au ministère de la guerre, officier de la Légion-d'Honneur.

Il était le neveu d'André et de Marie-Joseph Chénier, et il a plublié sur ses deux oncles une notice des plus intéressantes.

Avec lui s'éteint le nom de Chénier.

— On écrit de Mareuil-sur-Belle à l'*Echo de la Dordogne* :

« La seconde récolte des truffes s'effectue en ce moment; elle ne sera pas brillante, la plupart d'entre elles ayant été gelées.

» Toujours grande abondance de loups dans le pays. Ces jours-ci, plus de quinze de ces animaux se répandant dans les bois de Beaussac, de différents points, ont donné un véritable concert nocturne qui n'a pas duré moins de quatre heures.

— On écrit de Berne, 28 février, au sujet du percement du Saint-Gothard ;

« Le percement est près d'être achevé si rien de fâcheux ne survient au dernier moment. Aujourd'hui samedi, on télégraphie de Gœschener qu'il ne restait plus que 15 mètres 8 milimètres à perforer. Un retard de 5 heures occasionné par un accident à une des machines à air a empêché d'atteindre le perçage de 8 mètres dans les 24 heures. On prépare tout pour la fête de l'ouverture, qui aura lieu dimanche soir. »

On donne d'autre part les indications approximatives suivantes sur les travaux du grand tunnel du Gothard :

« La longueur totale du tunnel est de 14,920 mètres ; la largeur de 6 mètres 50 centimètres.

» Le percement a duré 7 ans et 5 mois (4 ans et demi de moins que le mont-Cenis). Moyenne du percement par jour : 5 mètres 50 centimètres.

» Il a été employé 490,000 kilos de dynamyte Le total des trous de mines est d'environ 320,000. Il a été employé 1,650,000 forets et 1,450,000 wagonnets ont sortis les matériaux du centre de la montagne. »

— Le derby des chiens lévriers, « le Waterloo Cup, » cette course qui dure trois jours et qui passionne le public anglais presque autant que les régates d'Oxford et de Cambridge, vient d'avoir lieu près de Liverpool.

De même que les années précédentes, soixante-quatorze lévriers de race pure ont couru jeudi dernier sur les domaines du comte de Sefton, aux environs du village de Waterloo, où le lièvre abonde.

Trente-deux courses ont été effectuées le premier jour.

On sait qu'à un signal donné, un ressort détache le collier des chiens; ceux-ci s'élancent, en même temps que le juge à cheval et des centaines de sportmen, à la poursuite du gibier que l'on fait partir devant eux. Le lévrier qui a montré le plus d'instinct dans cette chasse est proclamé vainqueur d'un « round. » Tous les vainqueurs sont remis en présence successivement, couple par couple, jusqu'à ce qu'il n'y en ait plus que deux. Le lièvre, malgré toutes ses ruses et ses crochets, est presque toujours atteint et saisi en quelques minutes.

Les plus grands personnages, des membres de la famille royale, prennent part à ces courses. Les chiens de tout âge sont admis, mais on a rarement vu le même lévrier gagner deux fois cette grande épreuve. Depuis 1836 on n'en compte que trois qui aient remporté la victoire deux années de suite. Le vainqueur dont les journaux anglais publient la biographie, est Hobeywood auquel a été décerné le ruban bleu du « Waterloo Cup. »

— Drame lugubre à Suresnes.

M. M..., employé dans une usine de cette localité, n'avait pas vu son frère depuis quelques jours. Ce dernier, ayant l'habitude de venir tous les vendredis dîner en famille; avant-hier, son absence étonna. Mme M... se rendit alors au domicile de son beau-frère, rue des Bourrets, même commune.

Mme M.. trouvant la clé sur la porte pénétra dans l'appartement. Aussitôt, elle poussa un cri : elle venait de voir son beau-frère, étendu devant son lit, la figure couverte de sang. M. M... respirait encore. Un médecin accourut ; mais, malgré tous ses soins, M. M... succomba presque immédiatement.

Le mystère de ce drame fut bientôt éclairci : on découvrit un revolver déchargé au pied du lit, et dans une lettre trouvée sur un meuble, M. M... manifestait l'intention de se tuer.

Veuf depuis un an, père de deux enfants en bas âge, M. M... avait perdu récemment une somme de 150,000 francs, et la multiplicité des chagrins et des soucis l'avait réduit au désespoir.

## TRIBUNAUX

Aujourd'hui, à la 10e chambre correctionnelle est venue l'affaire Bastien contre le journal : le *Voltaire*. Après la plaidoirie de Me Robinet de Cléry et les réquisitions du substitut M. Bard, le tribunal a condamné par défaut M. Leroux, gérant du *Voltaire* à 15 jours de prison et, statuant sur la demande de la partie civile l'a, en outre, condamné à 2,000 fr. d'amende et à trois insertions du jugement en première page du journal.

La 8e chambre du tribunal de Paris, présidée par M. Merlin, a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'instance introduite par M. Paul Bert contre la *Bourgogne* et *Paris-Journal* pour diffamation et injures à l'adresse de son père et de son grand-père maternel.

Le tribunal déclare qu'il y a lieu de tenir compte des regrets manifestés à l'audience au nom de la *Bourgogne* et d'un article rectificatif publié par le *Paris-Journal*.

Le jugement condamne M. Vosgien en 500 fr. d'amende, M. de Laval en 50 fr. de dommages-intérêts, tous deux solidairement à l'insertion dans cinq journaux au choix du demandeur; enfin, le gérant de la *Bourgogne* est condamné envers M. Paul Bert à 2,000 fr. de dommages-intérêts.

## Revue des Modes

Malgré la pluie fine et pénétrante qui fait nos pavés gras et nos boulevards impraticables ; malgré le brouillard londonien qui nous étouffe ; enfin malgré l'hiver, c'est du printemps seul qu'on s'occupe à Paris. Que de jolies étoffes, de sémillants costumes, de chapeaux fleuris sont déjà mis en vente !

On trouve parmi les tissus des teintes et des dispositions qui sont une vraie nouveauté; non pas qu'il s'agisse d'une nuance découverte; mais il y a une infinité de tons, si bien que nous avons vu des collections de cachemires unis renfermant jusqu'à soixante-douze teintes.

Le coquelicot, éclipsé par le caroubier depuis quelques années, montre hardiment son éclatant coloris.

Dans les verts, c'est l'olive, le chêne, qui sont le plus recherchés.

Toutes les teintes grises sont en faveur ; le biscuit, l'amande, le beige, le sont tout autant.

Quant aux dispositions des étoffes, jamais nous n'avions vu de plus jolies fantaisies. Le Pompadour et les dessins orientaux ont changé de physionomie, mais n'ont rien perdu de leur crédit. Au lieu des semis de fleurs ou de branchages, ce sont maintenant des rayures « camaïeu » dont l'une est satinée et tout unie, tandis que sur l'autre, qui est mate, s'étendent, en guirlandes, de mignonnes fleurettes. Le Pompadour se retrouve encore dans des tissus chinés où semble s'être imprimée la palette d'un Boucher ou d'un Watteau, tant les tons en sont doux et délicats, et jetés dans un pêle-mêle des plus harmonieux.

Quant aux brochés indiens, ils sont devenus de véritables broderies turques ; ce ne sont plus ces palmes, ces dessins précis qui faisaient notre joie il y a un an, mais de superbes broderies d'un coloris puissant et doux, fondu dans d'imperceptibles détails. Puis, nous avons des lainages anglais, sortes de granités où se retrouvent emmêlés, en fils multicolores tous les tons « cachemire. »

Mais la véritable nouveauté, qui devait infailliblement s'affirmer cet été, ce son les pois de toutes sortes et de tous formats. Rien n'est joli comme les laines satins, brochés de petits pois de couleur tranchante : c'est un fond beige broché de bleu pâle ; le même, broché de pois cachemire, c'est-à-dire que chaque pois est brodé en soie de toutes couleurs ; un fond noir est broché d'un semis de pois rouges, bleus et vieil or ; des foulards mastic sont imprimés de pastilles vertes de deux tons. Voilà qui est vraiment élégant. Nous avons mêmes des pois japonais, de forme bizarre ; pois inconnus aux Européens, mais qui composent, avec leurs fonds de teintes japonaises, les plus charmants tissus de la saison.

Comme costume nouveau, citons-en un charmant: il est en batiste de laine mastic et satin de même nuance. Tout au bas de la jupe, qui est en soie mastic, tourne un plissé de satin, ayant pour tête un bouillonné tombant ; au-dessus de ce volant, la jupe est recouverte par un haut volant de batiste de laine plissé à tout petit plis. Une draperie de satin, drapée par deux rangs de coulissés, placés près des hanches, forme comme une sorte de petite jupe passant au bas du buste et se perdant en arrière sous les pans du corsage. Sur cette draperie tombent deux pièces de batiste de laine, semblant deux basques rapportées au corsage, mais qui en sont indépendantes, et donnant au devant du corsage l'aspect d'une jaquette à empiècement. En arrière, ces deux pièces remontent avec un pli.

Le devant du corsage correspond, comme nous l'avons dit, à un devant de jaquette, avec un seul rang de boutons. Le dos est de coupe tailleur. Les morceaux du milieu descendent tout droits, avec un pli creux au milieu, en formant une sorte de grande coque qui se replie et se fixe à mi-jupe. Quant aux côtés de dos, ils deviennent libres un peu au-dessous de la taille ; ils se plient sur eux-mêmes en montrant leur doublure de satin, puis se terminent à l'aide de quelques rangs de coulissés, en une espèce de liseron qui s'épanouit. Une draperie de satin coulissée et plissée, toute mignonne, forme un col et tombe à la pointe du corsage. La manche est garnie d'une draperie de même genre. Il est difficile de se faire une idée de ce qu'il y a de gracieux et de fin dans ce costume.

Nos lingères produisent chaque jour de nouvelles merveilles. On ne peut rien rêver de plus séduisant que les jupons de peluche et de soie qu'elles exécutent depuis quelque temps. Un joli genre de jupon, c'est celui qui est coupé sur son bord inférieur de manière à former des crénaux. Dans chacune de ses fentes on pose un petit soufflet, et rien n'est plus joli. Supposez un jupon en surah bleu avec soufflets de surah rose, ou bien en peluche grenat avec soufflets de surah ou de satin bleu pâle. Les crénaux n'ont pas plus de 15 centimètres, afin qu'il y en ait beaucoup tout autour du jupon.

Les pantalons de percale à bouillonnés sont aussi séduisants. Ils sont de forme zouave ; c'est le bouillonné, posé sur un poignet plat, qui serre le bas du pantalon ; ce bouillonné est toujours en nansouk avec ransparent de ruban et enjolivé d'un nœud de même ruban sur les côtés. Le volant est en dentelle ou en broderie, selon qu'on le désire.

On voit fort peu de chemises boutonnées sur le devant. Généralement, elles sont fermées sur les épaules par deux petits boutons perdus au milieu des entre-deux et des petits plis; la manche est toujours courte, presque nulle. D'autres fois, et ce sont les plus élégantes, elles sont à goussets. Rien n'est seyant comme ces petits goussets plissés, moulant les rondeurs de la poitrine. Une petite pièce en forme de V, faite de plissés et d'entre-deux, est placée sur la chemise comme les goussets d'un corset et remplit le même office, avec une grâce et un abandon que le corset ne comporte pas, à cause de son tissu ferme et de ses baleines. Le reste de la chemise est complètement plat, et c'est d'une originalité exquise. On porte toujours beaucoup de cols « Mazarin » en dentelle blanche et noire. Nous en avons vu un, fait de deux plissés de dentelle de Pau, qui était fort joli.

Quant aux chapeaux, ils sont dorés, dorés : c'est une broderie d'or, une dentelle d'or, un clou d'or, etc. Ce qui n'empêche pas bon nombre de jolies femmes de préférer ce qui brille moins, et n'en est pas moins joli Le rouge coquelicot sera en faveur ce printemps pour les chapeaux. Nous avons noté une délicieuse capote à passe de paille blanche et noire, recouverte sur la calotte d'un coulissé de satin coquelicot. A gauche, un bouquet de pavots ombrés, et des nœuds papillons en ruban de satin coquelicot de tous côtés,

## REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, le 29 février.

Le marché a reçu avec une remarquable fermeté le coup que lui a porté le violent et subit mouvement de baisse de Fonds russes; la réaction s'est faite centime par centime sur nos rentes, cette extrême solidité des cours est due pour une bonne part à ce que, depuis un certain temps déjà, la spéculation se tient sur la réserve, ce qui a permis au comptant de déblayer le marché des titres flottants. Une fois la liquidation terminée, le mouvement de hausse interrompu par la débacle des Fonds russes, dont nous avions à plusieurs reprises signalé à nos lecteurs la hausse exagérée, pourra reprendre son cours. La situation monétaire a éprouvé une amélioration considérable; en six semaines, l'encaisse de la Banque, appauvrie par les payements des achats de céréales effectués à l'étranger, a regagné 85 millions dont 61 en or; la rentrée des espèces se fait plus rapidement que ne s'était opérée leur sortie.